

INFORMATIONS

publiées par la

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

Siège social : 17-21, rue de Louvain, Bruxelles.

REPRODUCTION AUTORISÉE

Bulletin n° 120

13 mai 1954

AL
HF
AD
HD
GV
CD
PP

EN MARGE DE L'ELECTRIFICATION : LES ISOLATEURS.

Les isolateurs des caténaires sont constitués d'une pièce maîtresse en porcelaine à laquelle s'adapte ou est scellée une (ou plusieurs) pièce métallique opérant la jonction avec les autres pièces de la caténaire.

Les formes et les caractéristiques des isolateurs diffèrent suivant le type et l'emploi de ceux-ci.

1. En pleine voie, dans le transversal, 4 isolateurs "capot-tige" réalisent l'isolement de la caténaire d'une voie par rapport à l'autre et des caténaires par rapport aux supports. L'isolateur capot-tige est également utilisé dans l'isolement des queues d'ancrage du "type 5 tonnes" (ancrage de 1 porteur ou de 1 contact). Au-dessus des voies, et dans la zone maritime, le capot-tige est systématiquement doublé, pour tenir compte des conditions de salissement plus intense.
2. L'isolateur "Motor" est également utilisé à des fins diverses. A côté des motors "pour antibalçant" qui sont employés en très petit nombre dans des montages spéciaux, retenons surtout le motor "de suspension". C'est lui qui réalise l'isolement de la suspension de la caténaire au droit de chaque support.
3. Les "motors d'ancrage 12 tonnes" réalisent l'isolement des queues d'ancrage doubles (2 porteurs, ou 2 contacts). Pour des raisons de jonction avec les autres pièces de queues d'ancrage, il existe des motors 12 tonnes à 2 chapes mâles et des motors 12 tonnes à 1 chape mâle et 1 chape femelle.
4. Enfin, l'isolateur "delta d'alimentation" permet l'isolement sur support des câbles nus d'alimentation qui amènent le courant depuis les sous-stations (ou postes de sectionnement) jusqu'aux caténaires.

Signalons que pour profiter de l'expérience acquise sur les lignes Anvers, Bruxelles, Charleroi, la S.N.C.B. a supprimé deux types d'isolateurs:

- le cape et cône utilisé autrefois dans la suspension des fils des faisceaux de garages;
- les noix avec brides qui réalisaient l'isolement des ancrages et qui ont été avantageusement remplacées par les moteurs 12 tonnes, d'un emploi plus rationnel et d'un entretien moindre.

Disons maintenant quelques mots des caractéristiques des divers isolateurs énumérés ci-dessus et que l'on classe en deux catégories :

- d'une part la catégorie des moteurs parfois dénommés isolateurs "bâtons" ce sont les moteurs de suspension, d'antibalançant et d'ancrage, dans lesquels la porcelaine travaille en traction pure. La résistance à la traction d'une porcelaine normale peut atteindre 2,5 KG/mm². Par rapport aux sollicitations maxima possibles, la S.N.C.B. a adopté pour la porcelaine un coefficient de sécurité égal à 4.
- d'autre part les catégories des isolateurs capot-tige et delta dénommés "perçables" parce que leur constitution même réalise des distances de porcelaines entre ferrures à isoler sensiblement inférieures à la distance de contournement dans l'air.

Pour ces isolateurs, la tension de percement (sous huile) doit être suffisamment élevée, par rapport à la tension de contournement, pour que celui-ci se produise le premier, en cas de surtension atmosphérique.

Tableau résumé des caractéristiques principales, vérifiées lors des réceptions faites en usines.

Caractéristiques	Capot tige	Motor suspension	Motor ancrage 12 tonnes	Delta alimentation
Essai mécanique de toutes les pièces (Kg)	4000	2500	8000	-
Contournement à sec (Kv)	65	70	70	70
Contournement sous pluie (kv)	33	40	40	40
Rupture mécanique (Kg)	8000	4000	12000	1000
Tension de percement (Kv)	100	-	-	100
Charge de travail (Kg)	2000	1000	3000	250

Signalons enfin les nombres d'isolateurs approximativement mis en oeuvre pour l'électrification de la ligne Bruxelles-Littoral :

capot-tige	: 24.000
motor-suspension	: 8.500
motor d'ancrage 12 T.	: 2.500
delta d'alimen- tation	: 800

RESULTATS D'EXPLOITATION.

=====

Le tableau ci-après donne les résultats du trafic pendant le mois de janvier 1954, comparés à ceux de la même période des années 1953 et 1938.

	1938(1)	1953	1954
Nombre de voyageurs transportés	17.432.772	20.457.218	19.089.851
Nombre de voyageurs kilomètres	520.620.988	634.176.594	603.454.080
Nombre de tonnes de grosses marchandises transportées	6.124.844	4.842.788	4.592.651
Nombre de tonnes-km	481.761.858	455.907.749	429.697.712
Nombre de wagons chargés	473.724	256.967	240.616

(1) Y compris le trafic du Nord-Belge.

M A R C H A N D I S E S.

=====

Nombre de wagons chargés par la clientèle				Transbordement aux ports d'Anvers et de Gand			
				Port d'Anvers Transbord. au port		Port de Gand Transbord. au port	
semaine	Combustibles	Divers	Total	tonnes de navire sur wagon	tonnes de wagons sur navire	tonnes de navire sur wagon	tonnes de wagons sur navire
7 au 13.3.54	22.169	34.844	57.013	57.600	79.150	23.182	13.734
14 au 20.3.54	21.288	37.735	59.023	53.250	79.800	20.432	13.451
21 au 27.3.54	20.221	37.970	58.191	56.100	78.350	20.180	13.231
28/3 au 3.4.54	18.062	36.564	54.626	50.100	58.500	26.090	9.699
4 au 10.4.54	18.328	36.045	54.373	55.943	67.061	19.788	14.058
11 au 17.4.54	17.168	35.964	53.132	42.659	73.625	19.432	16.536

COMMUNIQUES - VOYAGEURS.

NOUVEL INDICATEUR DES TRAINS
à dater du 23/5/54.

L'attention des voyageurs est attirée sur les principales améliorations apportées au service des trains de voyageurs à l'occasion de la mise en vigueur du nouvel indicateur au 23 mai prochain.

I. SERVICE INTERNATIONAL.

1.- De nouvelles relations internationales, à horaires améliorés, seront assurées par les autorails rapides de 2e classe, offrant aux voyageurs la possibilité de se restaurer.

Le "SAPHIR" assurera la liaison Ostende-Cologne en 4 heures 17 et la liaison Ostende-Dortmund en 6 heures.

Le "PARIS-RUHR" reliera Paris et Liège en 3 heures 38, Cologne en 5 heures 18 et Dortmund en 7 heures 05.

Le "PARIS-AMSTERDAM" effectuera le trajet Paris-Bruxelles en 3 heures et Paris-Amsterdam en 6 heures.

2.- Un train nouveau "KARNTEN-EXPRESS" circulera du 26 juin au 11 septembre; partant d'Ostende à 21 heures et de Bruxelles(Nord) à 22 h.49, il arrivera à Munich à 10 h.42, Salzburg à 12 h.49, Villach à 17 h. et Klagenfurt à 17 h.56. Le retour est prévu à 10 h.30 au départ de Klagenfurt, à 11h.45 à Villach, à 16h., à Salzburg, à 18h.07, à Munich, avec arrivée à 6 h.45 à Bruxelles (Nord) et à 8 h.32 à Ostende.

3.- Un train supplémentaire "TIROL-EXPRESS" est prévu du 10 juillet au 5 septembre, au départ d'Ostende, assurant la correspondance d'un service nouveau de Londres, départ 8 h.; ce train, composé d'une tranche Innsbrück et d'une tranche Copenhague, partira d'Ostende à 14h.35; il atteindra, d'une part, Munich à 5h.42, Kufstein à 7h.18, Innsbrück à 8h.42, et d'autre part, Münster à 22 h.45 et Copenhague à 10h.51 (avec correspondances vers Stockholm (arrivée 21 h.35) et Oslo (arrivée 22 h.50). Au retour, les tranches partiront respectivement d'Innsbrück à 9 h.57, Kufstein à 11h.30, Munich à 13h20 et de Copenhague à 7h.40, Hambourg à 16h.26, Cologne à 22h.30 pour se rejoindre à Cologne et arriver à Bruxelles (Nord) à 2h.22 et à Ostende à 4h.12, avec correspondance vers Londres à 5 h.

4.- Le train "OSTENDE-VIENNE" sera dédoublé les vendredis et samedis au départ d'Ostende, du 25 juin au 12 septembre, et les samedis et dimanches au départ de Munich :

10.00 D	Londres	A 20.50
16.30 D	Ostende	A 13.57
18.01 D	Bruxelles (Midi)	A 12.31
8.52 A	Munich	D 21.42

5.- Les trains saisonniers suivants circuleront :

a) du 3 juillet au 4 septembre :

124 - Bruxelles(Midi) D. 13.40 h - Paris(Nord) A. 17.39 h
127 - Paris (Nord) D. 14.10 h - Brux.(Midi) A. 18.07 h

b) du 26 juin au 4 septembre :

31 - Bruxelles(Midi) D. 18.29 h - Bâle A. 4.45 h
30 - Bâle D. 23.40 h - Brux.(Midi) A. 10.33 h

c) du 2 juillet au 5 septembre (vendredis, samedis et dimanches seulement) :

133 - Amsterdam D. 21.30 h - Liège (Gins) D. 1.21 h -
Bâle A. 10.30 h
136 - Bâle D. 19.45 h - Liège (Gins) A. 4.54 h.-
Amsterdam A. 9.18 h.

6.- Une relation directe Ostende-Paris (via Bruxelles) sera assurée du 3 juillet au 4 septembre sous horaires :

Ostende D. 12.02h - Paris (Nord) A. 17.39 h
Paris(Nord) D. 14.10 h - Ostende A. 19.47 h

II. SERVICE INTERIEUR.

Les nouveaux trains semi-directs ci-après seront mis en marche en semaine :

Ligne 36 : Landen D. 6.25 h - Bruxelles(Nord) A. 7.42 h

Ligne 60 : Termonde D. 7.12 h - Bruxelles(Nord) A. 7.52 h
Bruxelles (M) D. 17.02 h - Termonde A. 18.00 h
Bruxelles (N) D. 12.00 h - Termonde A. 12.50 h
(le samedi).

Ligne 96 - : Braine-le-Comte D. 7.26 h - Bruxelles(Midi)A.8.14 h

Ligne 112: Haine-St-Pierre D.14.35 h - Mons A. 14.56 h (sauf le samedi)
Mons D. 16.56 h - Haine-St-Pierre A.17.30 h (sauf le samedi)
Mons D. 14.00 h - Charleroi A. 14.55 h (sauf le samedi)
Mons D. 15.00 h - Charleroi A. 15.55 h
Charleroi D. 16.00 h - Mons A. 16.56 h.
Charleroi D. 15.00 h - Mons A. 15.56 h(sauf le sam.)

Les trains Mons D. 14.00 h et Charleroi D. 15.00 h circulent également le dimanche.

Ligne 161 : Bruxelles (QL) D. 9.38 h - Ottignies A. 10.12
(circule aussi le dimanche).

Ligne 162 : Arlon D. 9.15 h - Marbehan A. 9.48 (circule aussi le dimanche).

La marche de la plupart des trains semi-directs sur la ligne 96 (Bruxelles-Mons) sera sensiblement accélérée.

Les trains 1416/1461 (Bruxelles QL - Luxembourg et retour) seront accélérés sous les numéros 416 et 461 : de 3.57 h qu'elle était, la durée du parcours sera ramenée à 3.10 h.

Cette performance ne pourra être réalisée que par la suppression de certains arrêts.

Jonction Nord-Midi.

Certains trains des lignes 50, 94 et 96, qui avaient leur terminus dans l'une des gares de l'agglomération bruxelloise seront dirigés par la jonction, de manière à amener les usagers le plus près possible du siège de leur travail.

Electrification.

La traction électrique sera étendue, à partir du mois de juillet à un certain nombre de trains Bruxelles-Ostende et Bruxelles-Blankenberge.

La clientèle appréciera le confort que procure le nouveau mode de traction. Ce n'est cependant qu'au mois d'octobre que le service sera entièrement électrifié et que des améliorations substantielles pourront être attendues, tant en ce qui concerne la fréquence que la vitesse des trains.

La SNCB se doit de prévenir sa clientèle que les travaux d'électrification des lignes 36, 161 et 162 donneront lieu inévitablement à des difficultés d'exploitation. Celles-ci risquent de se répercuter sur la marche de certains trains. Le trafic sera notamment interrompu entre Bruxelles (QL) et Schaerbeek.

Les voyageurs comprendront cette situation exceptionnelle et voudront bien ne pas tirer de conclusion désobligeante d'un état de choses dont la seule raison est de moderniser le réseau et d'offrir des facilités accrues à la population dans le plus bref délai possible.

III. INDICATEUR DES TRAINS.

Les renseignements généraux, précédant les horaires, ont fait l'objet d'un profond remaniement. Le voyageur le moins initié pourra désormais parcourir l'indicateur avec plus de facilité grâce aux explications qui lui sont fournies.

En outre, les facilités offertes par le chemin de fer à sa clientèle, les conditions de transport, les tarifs, etc..y sont exposés clairement et sobrement afin d'être compris par tous et de répondre aux principales questions que peut se poser le voyageur.

Le "Répertoire du voyage" qui avait été chaleureusement accueilli lors de l'édition précédente, sera amplifié et sa lecture sera facilitée grâce à l'impression en deux couleurs.

Des cartes mieux coordonnées achèveront de vaincre les dernières difficultés que l'on pouvait rencontrer en recherchant un horaire.

IV. INDICATEURS REGIONAUX.

Un indicateur régional, groupant les horaires complets des trains et autobus de la SNCB circulant dans la zone comprise entre Termonde - St Nicolas - Essen - Turnhout - Aar - schot et Bruxelles, sera éditée à l'intention du public, particulièrement dense, des régions anversoise et bruxelloise, et de tous les voyageurs appelés à se déplacer dans ce secteur.

Cette brochure, qui comprendra une carte schématique de la région, une liste alphabétique des localités desservies et quelques renseignements d'ordre général, sera vendue 7 francs; elle sera particulièrement appréciée par les abonnés, les touristes, les populations rurales et les voyageurs occasionnels, qui n'ont qu'un besoin limité de nos horaires et qui, pour ce motif, renonçaient à se procurer l'indicateur complet. ce

Le prix de vente modeste, le faible volume de ce fascicule de poche et sa facilité font augurer un accueil sympathique de la part de la clientèle, que la SNCB entend servir au mieux.

VALIDITE DES BILLETS "RETOUR" AU DEPART D'UNE GARE DU LITTORAL.

La Société Nationale des Chemins de fer belges rappelle que les billets d'aller et retour délivrés à destination d'un point du littoral sont valables pour le retour au départ de l'une quelconque des gares ci-après :
Adinkerke, Blankenberge, Duinbergen, Furnes, Heist, Knokke s/Mer, Koksyde, Nieuport (Bains ou Ville), Ostende Quai et Zeebrugge (Centre).

C'est ainsi, par exemple, qu'un voyageur muni d'un billet Bruxelles - Knokke aller et retour a la possibilité de commencer son voyage de retour à Ostende ou à Adinkerke, sans être astreint au paiement d'aucun supplément pour le parcours par chemin de fer.

POUR VOS VOYAGES EN BELGIQUE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES VOUS OFFRE :

1) des billets aller et retour d'une durée de validité de quatre jours ouvrables, comportant une réduction progressive avec la distance par rapport au tarif normal des billets simples. Du 15 avril à fin septembre la durée de validité peut être prolongée jusqu'à 20 jours en faveur des bénéficiaires de la loi sur les vacances populaires et des agents des services publics.

Parcours simple	Pourcentage de réduction	
	2e classe	3e classe
75 km	15 %	6,5 %
100 km	16 %	8,- %
150 km	24 %	13,- %
200 km	31 %	19,- %
250 km	37 %	24,- %
300 km	41 %	27,- %

2) la carte de réduction de 50 % (valable 28 jours consécutifs)
 Prix : 150 fr en 3ème classe, 250 fr en 2ème classe. Photo nécessaire.

3) abonnements pour 5 et 10 jours consécutifs :

Prix :	5 jours	10 jours
3ème cl.	350 fr	500 fr - recommandés
2ème cl.	600 fr	850 fr pour les courtes distances

4) réductions en faveur des voyageurs se déplaçant en groupe :

I. Sociétaires.

- a) 10 à 24 voyageurs : 25 %
 25 voyageurs & plus : 35 %
 25 voyageurs & plus effectuant 150 km et plus (aller et retour par trains ordinaires)) 50% avec application éventuelle du prix maximum de 160 fr en 3e cl. et de 280 fr en 2ème cl.
- b) trains spéciaux : 35 %
 minimum 125 voyageurs) 50% avec application éventuelle du prix maximum de 160 fr en 3e cl. et de 280 fr en 2e cl.
 minimum 200 voyageurs effectuant 200 km (aller et retour)
- c) autorails spéciaux
 minimum 50 voyageurs : 35 %
 moyennant occupation de 90% des places "assis" offertes par autorail et 150 km et plus (aller et retour)) 50% avec application éventuelle du prix maximum de 160 fr en 3e cl. et de 280 fr en 2e cl.

II. Scolaires.

Minimum 10 élèves	: 50 %		
Minimum 25 élèves	: moins de 350 km :	3e cl.	100 fr
(plus de 250 km)	de 350 à 375 km	"	108 fr
	de 376 à 400 km	"	116 fr
	de plus de 400 km	"	125 fr

III. Associations de jeunes gens.

Jeunes gens de moins de 17 ans, comme scolaires II. Voyageurs de plus de 17 ans : comme scolaires, si leur nombre ne dépasse pas 10% du groupe total. Pour les voyageurs en excédent, régime "Sociétaires" I.

IV. Gratuité.

1. Sociétaires : 1 billet gratuit pour les groupes comptant de 25 à 50 payants. Pour les groupes de plus de 50 payants 1 par 50 ou fraction de 50.

2. Sportifs : idem.

3. Scolaires : 1 professeur gratuit pour les groupes de 15 à 19 élèves et 1 gratuit par 10 élèves à partir de 20.

4. Association de jeunes gens : comme "sociétaires I".

Les demandes de réduction doivent être remises ou envoyées quelques jours avant le voyage aux gares de départ ou aux bureau de tourisme SNCB, ci-après :

Anvers (Gare Centrale) Pelikaanstraat, 1 tél. n° 325839, poste 362
 Bruxelles (gare du Nord), rue du Progrès, tél. n° 186050, poste 1263
 Charleroi (Hôtel des Chemins de fer) Quai de la Gare, tél. 314450 -
 poste 362

Gand (Gare de Gand St. Pierre) tél. 225721, poste 362

Hasselt (gare) tél. 21347, poste 79

Liège, Place de Bronckaert, 26, tél. 237860, poste 362

Mons, (gare) tél. n° 34171, poste 362

Namur (gare) Place de la Gare tél. 23701, poste 362

EXCURSION COMBINÉE TRAIN - AUTOCAR.

Le dimanche 16 mai 1954 la SNCB organise une excursion combinée train-autocar vers Namur - Annevoie - Dinant.

Programme - Départ de Bruxelles-Q.L. à 8 h40 (places réservées) Arrivée à Namur à 9 h40 - Départ autocar Place de la gare à 9 h45 - Route Merveilleuse - Annevoie (arrêt - visite du château et du parc, 1.000.000 de tulipes en fleurs) Dinant (arrêt de midi - possibilité de dîner) - Anseremme - Waulsort - Hastière - Falmignoul - Dinant - Belvédère de Frènes (arrêt) - arrivée à Namur à 18 h40 - Départ de Namur 18 h55 - arrivée Bruxelles Q.L. 19 h49.

Prix (train-autocar et entrée) au départ de Bruxelles Q.L. : 140 fr.

Billets en vente à Bruxelles-Nord (rue du Progrès - guichets n°s 5 à 8) et à Bruxelles-Q.L. - Nombre de places limité. Clôture deux jours avant chaque excursion à 18 h.

Pour renseignements complémentaires - téléphone 18.60.50 - poste 1263 (bureau de tourisme).

COMMUNIQUEES - MARCHANDISES.

=====

LE COLIS POSTAL-AVION.

La S.N.C.B. attire l'attention de sa clientèle sur son service de colis postaux par la voie aérienne qui permet le transport des marchandises, échantillons et cadeaux pratiquement dans le monde entier.

Les colis peuvent peser jusqu'à 20, 10 ou 5 kg selon les relations. Ils sont acceptés dans les gares de la S.N.C.B. ainsi que dans les bureaux de la SABENA à Bruxelles (Air Terminus) et Anvers (33, rue Breydel). Les bureaux de poste des localités où il n'y a pas de gare de chemin de fer acceptent également les colis postaux jusqu'au poids de 5 kg.

Des services spéciaux sont prévus pour le Congo, notamment le transport par avion jusqu'à Léopoldville ou Stanleyville et le réacheminement à l'intérieur de la Colonie par avion ou par les moyens de surface, au choix du client.

Dans certaines relations, les envois contre remboursement sont admis jusqu'à un montant déterminé, de même que les colis "francs de droits", c'est-à-dire ceux pour lesquels le destinataire n'a aucuns frais à payer (notamment les droits de douane) Les colis peuvent être assurés à l'Européenne au moyen de timbres en vente dans les gares; dans certaines relations ils peuvent également être remis au transport avec une valeur déclarée jusqu'à un montant maximum de 1.000 francs-or (16.335 frs belges).

Le colis postal-avion, accepté au transport moyennant perception d'une taxe totale de bout en bout, est acheminé et dédouané par priorité et livré à domicile dans les délais les plus réduits.

Pour tous renseignements, s'adresser aux gares, à la Direction du Service Commercial, bureau 61-34, Gare Centrale (4e étage) Bruxelles (Tél. 13.18.70 - poste 3643) ou à la Sabena, à Bruxelles (Tél. 11.90.60) et Anvers (Tél. 32.39.50)

LIVRET-INDICATEUR DES HORAIRES INTERNATIONAUX POUR MARCHANDISES PAR WAGONS COMPLETS.

Le nouveau "Livret-indicateur international des marchandises" valable jusqu'au 21 mai 1955, paraîtra très prochainement.

Ce livret, qui comporte environ 200 pages, est édité en collaboration avec la plupart des administrations de chemins de fer européens. Il contient le recueil des horaires les plus favorables pour marchandises par wagons complets sur les lignes importantes des chemins de fer. Ces horaires sont adaptées aux besoins actuels du trafic; ils ont été améliorés dans plusieurs cas. Cette nouvelle édition comprend notamment 53 tableaux d'horaires de- et vers les ports belges ou en transit par la Belgique.

Cet indicateur contient une carte coloriée des chemins de fer européens, format 85 x 100 cm. indiquant notamment toutes les gares frontières ou d'échange.

La Société Nationale des Chemins de fer belges enverra cette publication franco par la poste contre versement préalable de la somme de 55 frs à son compte chèque postal n°1010. Le talon du virement ou du bulletin de versement devra porter comme référence la mention "L.I.M.".

A D J U D I C A T I O N .

La Société Nationale des chemins de fer belges procédera le 2 juin 1954 à 11,00 h à Bruxelles, à l'adjudication publique de l'entreprise pour la fourniture de papier sensible à développement aux vapeurs d'ammoniaque.

Le cahier des charges n° 2643-221-437 indiquant les clauses et conditions de cette entreprise peut être consulté et est en vente (contre versement préalable du C.C.P. 2496.00 de la somme de 10 fr) au Bureau des Renseignements concernant les adjudications de la S.N.C.B., rue Belliard, 29 à Bruxelles, (Tél. 18.60.50 poste 2267).

Association Belge des Amis
des Chemins de fer
Le Gasty 16
Raisy - Ehy

